

F.F.P.S.

CERTIFICAT DE NON CONTRE - INDICATION

(valable du 1er Janvier au 31 Décembre 2021)

pour la pratique de la Pêche sportive en Mer le décret n° 87 - 473 du 1 Juillet 1987
relatif à la surveillance médicale des Activités Physiques et Sportives
impose aux licenciés, pour prendre part aux épreuves sportives inscrites au Calendrier Officiel
des Compétitions des Fédérations Sportives, de subir un contrôle médical

Je soussigné, docteur, certifie, au terme de mon examen
que Monsieur Prénom :

Adresse :

ne présente à ce jour aucune contre-indication médicale apparente à la pratique
de la Pêche en Mer en compétition.

Date :

Cachet du Médecin :

Signature du Médecin :

F.F.P.S.

CERTIFICAT DE NON CONTRE - INDICATION

(valable du 1er Janvier au 31 Décembre 2021)

pour la pratique de la Pêche sportive en Mer le décret n° 87 - 473 du 1 Juillet 1987
relatif à la surveillance médicale des Activités Physiques et Sportives
impose aux licenciés, pour prendre part aux épreuves sportives inscrites au Calendrier Officiel
des Compétitions des Fédérations Sportives, de subir un contrôle médical

Je soussigné, docteur, certifie, au terme de mon examen
que Monsieur Prénom :

Adresse :

ne présente à ce jour aucune contre-indication médicale apparente à la pratique
de la Pêche en Mer en compétition.

Date :

Cachet du Médecin :

Signature du Médecin :